



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.124

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

4 excusés : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

3 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

ÉTABLISSEMENT D'UN ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES
PARCELLE BD 275 – PORCHE SIS 33, RUE DE RENNES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des propriétés des personnes publiques ;

Vu le projet d'état descriptif de division en volumes de la parcelle BD 275 établi par le cabinet HAMEL Géomètres-Experts en date du 27 avril 2023 ;

CONSIDERANT que, par acte de vente en date du 10 janvier 1990, la Commune est devenue propriétaire du volume du porche sis au rez-de-chaussée du 33 rue de Rennes, parcelle BD 275;

CONSIDERANT que l'acte de vente du 10 janvier 1990 a mis en copropriété la Commune de Liffré et les Consorts PROVOST, également propriétaires d'une pièce à usage de grenier située au premier étage du 33 rue de Rennes, parcelle BD 275 ;

CONSIDERANT que l'agence immobilière ROLLAND & GIROT et le cabinet HAMEL Géomètres-Experts ont sollicité la Commune de Liffré afin de procéder à la mise à jour de l'acte de 1990 par l'ajout d'un état descriptif de division en volumes du bien sis 33 rue de Rennes, et ainsi permettre la vente d'un appartement sis au premier étage du 33 rue Rennes, parcelles BD 274 et BD 275, par les Consorts PROVOST, propriétaires de ce bien ;

Madame Claire BRIDEL, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, informe que l'agence immobilière ROLLAND & GIROT et le cabinet HAMEL Géomètres-Experts ont contacté la Commune dans le cadre de la vente par les Consorts PROVOST d'un appartement sis au premier étage du 33 rue Rennes, parcelles BD 274 et BD 275.

Par acte du 10 janvier 1990, la Commune et les Consorts PROVOST ont été placés sous le régime de la copropriété pour distinguer les deux niveaux de parcelle BD275. Afin de séparer les deux niveaux de ce bien, il convient de procéder à la mise à jour de l'acte de 1990 en actant la séparation physique des 2 entités par le biais d'un état descriptif de division en volumes du bien :

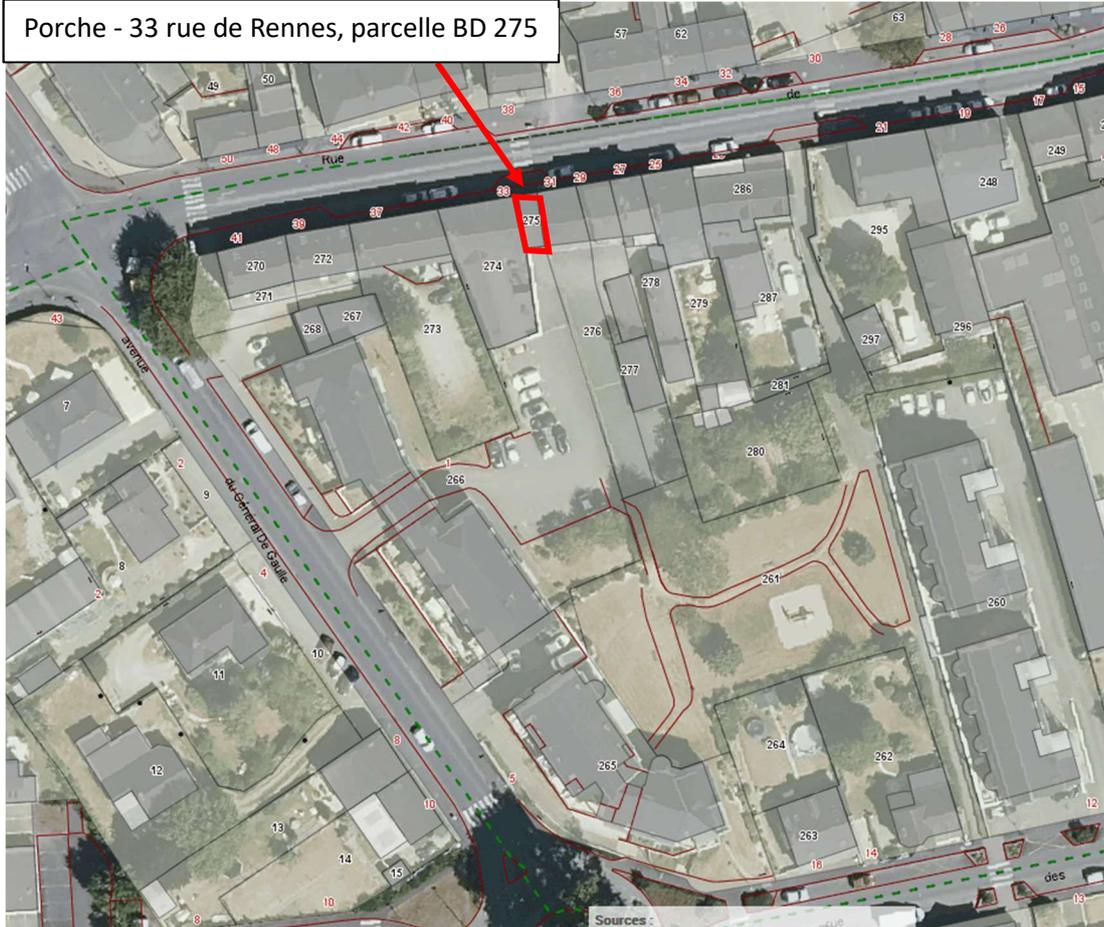
- Volume 1 : Ville de Liffré – Volume d'air du porche au rez-de-chaussée,
- Volume 2 : Consorts Provost – Pièce au 1er étage du porche.

Etant entendu que, comme initialement, la Ville ne récupère ni la propriété des murs adjacents, ni celle du plafond-plancher au-dessous du porche, ni de la pièce à usage de grenier au 1er étage.

Il a été convenu avec l'agence ROLLAND & GIROT, représentant l'indivision PROVOST, que la Ville de Liffré ne participerait pas aux frais inhérents à la régularisation de l'acte permettant in fine la vente de l'appartement.

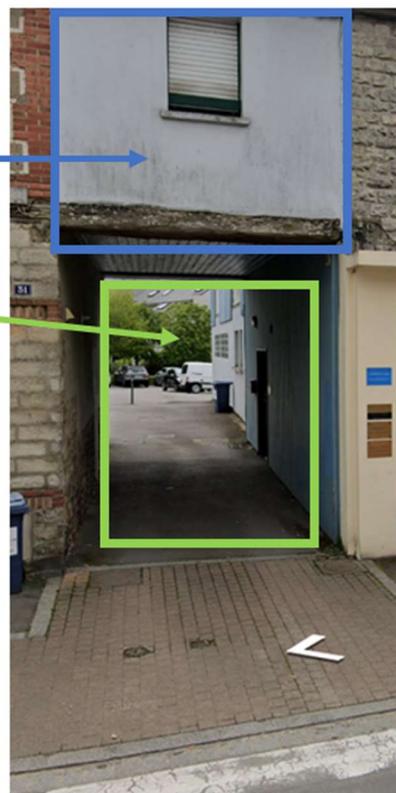
Aussi, l'ensemble des frais annexes (géomètre, notaire, ...) seront intégralement supportés par l'indivision PROVOST.

Porche - 33 rue de Rennes, parcelle BD 275



Volume 2 : Pièce du 1^{er} étage =
Consorts PROVOST

Volume 1 : Air du porche au RDC =
VILLE DE LIFFRE



Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'établissement de cet Etat Descriptif de Division en Volumes du bien sis 33 rue de Rennes, parcelle BD 275, conformément aux éléments établis le 27 avril 2023 par le cabinet HAMEL Géomètres-Experts ;
- **DIT** que les frais afférents à l'établissement de cet Etat Descriptif de Division en Volumes sera à la charge exclusive de l'indivision PROVOST ;
- **DIT** que l'ensemble des frais annexes (géomètre, notaire, ...) seront à la charge exclusive de l'indivision PROVOST ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'état descriptif de divisions en volumes et tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ